



Icare

Maîtrise de l'énergie

Icare propose deux types de services :

■ La possibilité de réaliser pour vous en tant que **diagnostiqueur certifié** les dossiers techniques obligatoires lors de **la vente** d'un bien immobilier (amiante, gaz, plomb électricité, bilan énergétique et loi Carrez)

Ces diagnostics sont effectués lors de la mise sur le marché d'un bien immobilier et présentés à tous futurs acquéreurs, ils sont obligatoirement fournis par le vendeur lors de la signature de la promesse de vente ou du compromis.

Et lors de **la location** d'un bien immobilier (bilan énergétique, plomb)

Ces diagnostics doivent avoir été réalisés lors de la mise en location d'un bien immobilier et présentés à tous futurs locataires, ils sont obligatoirement présentés par le bailleur lors du renouvellement ou lors d'un nouveau bail.

■ Une activité de **conseil en « énergie »** qui concerne **la rénovation** d'un bâtiment ancien ou **l'amélioration des performances énergétiques** de votre logement actuel dans le but de diminuer vos factures, d'améliorer votre confort et de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Il s'agit d'un audit thermique des habitations s'inscrivant dans une démarche de maîtrise de l'énergie, elle consiste à mettre en œuvre des solutions qui concourent à réduire tant les besoins des utilisateurs que les consommations énergétiques. Cette démarche s'appuie sur quatre axes :

Comprendre le fonctionnement thermique de son habitation, Améliorer le confort de l'habitat, Valoriser son patrimoine immobilier, Diminuer son impact sur l'environnement.

C'est aussi une action citoyenne qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Sarl **Icare** Siren 508 215 267 RCS Limoges
Assurance AXA RCP diagnostiqueurs N° 4130985604

33 bis rue Montmailler 87000 LIMOGES

Tel 06 30 52 58 95
icare87@gmail.fr